sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au Messager et inséré au Bulletin officiel de la colonie.

Papeete, le 29 juin 1882. Signé: F. DES ESSARTS.

Par le Gouverneur :

L'Ordonnateur,

Le sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : Gabrié. Signé : G. Prioux.

No 220. - DÉCISION constituant les bureaux de la Direction de l'In-

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu le décret du 13 mars dernier créant une Direction de l'Intérieur à Tahiti ;

Vu le projet de décret transmis au département de la marine au sujet de l'organisation du personnel et des bureaux de la Direction de l'Intérieur à Tabiti;

Sur la proposition du seus-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Décide:

- Art. 1et. La Direction de l'Intérieur des Établissements français de l'Océanie est provisoirement constituée ainsi qu'il suit :
 - 1º Bureau : Secrétariat, Administration générale, Contentieux;
 - 2º Bureau : Finances, Approvisionnements.
 - Art. 2. Les attributions de ces bureaux sont ainsi réglées :
 - 1er Bureau: Secrétariat, Administration générale, Contentieux.
- Centralisation du travail des bureaux Réception, enregistrement et distribution de la correspondance A hives Bibliothèque administrative Journal officiel Affaires à présenter en Conseil d'administration Légion d'honneur Affaires réservées Résidences Élections, rapports avec les corps électifs, la chambre de commerce, etc. Demandes d'emplois Personnel des divers services (Européens et indigènes) Affaires non classées dans les autres bureaux Audiences au public.
- Conseils des districts Administration coloniale Contentieux administratif Enregistrement, domaines, successions vacantes Contributions de toutes sortes Assiette de l'impôt Administration de la poste aux lettres État-civil Recensement de la population Justice Instruction publique et cultes Agriculture, immigration, industrie, commerce, expositions Travaux, plans et devis Police Presse, librairie Prison Courtiers, commissaires-priseurs Établissements de crédit Assistance publique Lazarets, dispensaires, cimetières.